

2.3

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Approbation d'une convention type de mise à disposition des véhicules communaux.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, aux organismes locaux et, plus largement, aux initiatives présentant un intérêt général, la Commune est régulièrement sollicitée pour la mise à disposition de véhicules communaux.

Afin d'encadrer juridiquement et de sécuriser ces mises à disposition, il est nécessaire de formaliser une convention type définissant précisément les conditions d'utilisation de ces véhicules.



Cette convention permettra de garantir un usage conforme à l'intérêt général, en limitant et en encadrant les conditions d'utilisation de ces véhicules.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'approuver la convention type de mise à disposition des véhicules communaux, ci-annexée, et d'autoriser le Maire à signer toute convention individuelle établie sur ce modèle avec les associations ou organismes bénéficiaires.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de mise type de mise à disposition des véhicules communaux ci-annexé,

-  d'approuver la convention type de mise à disposition des véhicules communaux.
-  d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes et effectuer toutes les diligences nécessaires.